

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Ajout de chien

Agent de sécurité cynophile

Ajout de chien 70 heures
MINIMUM

OBJECTIFS

Ajouter un chien à sa carte professionnelle selon l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité avec un minimum de 70 heures de formation.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle valide délivrée par le CNAPS du stagiaire et d'un chien.
- Carte nationale d'identité en cours de validité.
- Papiers du chien valides (ICAD, vaccins et LOF).
- Chien ayant 12 mois révolu
- Test binôme Maître-chien/chien avec le formateur.
- SST valide

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Un terrain adapté répondant aux critères du CNAPS

Moyens techniques pour les mises en situation

Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Évaluation de façon continue et régulière durant la formation.

Délivrance d'une attestation de réussite exigée par le CNAPS pour l'ajouter sur la carte professionnelle.

PROGRAMME

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1- OUVERTURE DE LA FORMATION

2- Obéissance, agilité et sociabilité

3- Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense.

4 - Détection de personnes et objet pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes.

Le nombre d'heure dépend du test réalisé cependant il y a un minimum de 70 heures

Autorisation CNAPS : FOR-059-2026-01-28-20210585031

DUREE – 70 heures Minimum

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE – Erika BOUMENDIL

NOMBRE DE PARTICIPANTS - 5 personnes maximum

DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS – Calendrier sur le site

www.coganconsulting.com